



Expulsion logement

Par Melinou69

Merci pour la réponse, j'ai contacter la métropole qui m'a demander de lui envoyer le courrier par email , je l'ai fait puis plus de réponse.

En cas d'impayés, la décision est l'expulsion, pourtant j'ai tous bien payer depuis un ans , avec qu'un seul retard de loyer.

Est ce qu'une procédure d'expulsion peut être annulée ? Dsl pour les questions..

Par yapasdequoi

Vous aviez connaissance du jugement : expulsion en cas de nouvel impayé.

Le bail est résilié et le jugement d'expulsion s'applique.

Contactez les services sociaux rapidement (CAF, CCAS à la mairie)